



POLYTECH
MONTPELLIER



Eau et génie civil

BIENVENUE!

Réglementation, loi LEMA (Loi sur Eau et les Milieux Aquatiques)



Mé^lissa PLOUZANE (STE 2004)

Contact: melissa.plouzane@outlook.fr

VOLET 3 : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)
; Dossiers réglementaires et demande d'autorisation de
travaux – durée 12h

**Séquence 1 – Les impacts des activités humaines sur la
continuité écologique – Introduction au dossier loi sur
l'eau (3h)**

Séquence 2 – Qu'est ce qu'un dossier Loi sur l'eau? (4h)

**Séquence 3 – Etude de cas en sous-groupe (4h)
suivie d'une restitution en classe entière (2h)**

*Evaluation des travaux de groupe + Evaluation individuelle sous
forme de QCM en fin d'intervention – durée 1h*

Objectifs pédagogiques de la séquence :

- Définir les différents milieux aquatiques
- Identifier l'impact des activités humaines sur la continuité écologique
- Identifier l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques